

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Commissariat à la Sécurité
Alimentaire**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

**PLAN NATIONAL DE REPOSE AUX
DIFFICULTES ALIMENTAIRES**

Juin 2005

I. CONTEXTE

Le Mali est un vaste pays, enclavé, de 1.241.138 km² avec une population de près de 11 millions d'habitants dont 7,5 millions de ruraux. L'économie du Mali reste dominée par le secteur rural qui contribue pour 45% au PIB et fournit 75% des recettes d'exportation.

Avec son potentiel naturel riche de ressources agro- sylvo- pastorales dont 2 grands fleuves le Sénégal à l'Ouest sur 900km et le Niger sur 1700 Km d'Ouest en Est, 2 millions d'hectares inondables, plus de 6 millions de bovins et 11 millions de petits ruminants, le MALI a pendant longtemps fondé sa politique de sécurité alimentaire sur la production céréalière à cause de l'importance des céréales dans les régimes alimentaires et les stratégies d'autoconsommation.

Des performances réelles ont été réalisées. La production céréalière est passée de 1109086 tonnes en 1983-85 à 2399873 tonnes en 2002-2004, tandis que la population progressait de 7.324.000 habitants à 10.694.667 habitants. La production céréalière disponible per-capita évoluait de 151kg/per-capita à 224kg/per-capita. A cela s'ajoutaient les tubercules et d'autres produits comme les légumes modernes.

Malgré ce potentiel et ces performances le Mali n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et atteindre un niveau de sécurité alimentaire satisfaisant excepté les années de bonne pluviométrie du fait de diverses contraintes comme les aléas climatiques, les inégalités entre et à l'intérieur des régions, l'érosion du pouvoir d'achat des populations et la faible diversification de l'alimentation. Il existe une forte disparité entre les régions en matière de production céréalière avec des régions le plus souvent excédentaires (Ségou, Sikasso) et des régions en situation de déficit structurel et chronique (Kidal, Tombouctou, Gao, Kayes et Bamako). Il faut aussi noter la faible diversification des rations alimentaires à l'exception des groupes urbains favorisés, ce qui entraîne de graves problèmes de malnutrition particulièrement chez les enfants et les femmes enceintes.

Quoique bénéficiant d'une situation sociopolitique apaisée, avec des institutions stables, la situation macro économique se dégrade avec la hausse continue des cours du pétrole, et la baisse des revenus directs et fiscaux provenant de l'or, du coton et du bétail.

En effet, les difficultés cumulées des branches du coton, de l'or, du pétrole entraînent la détérioration des capacités d'intervention de l'Etat notamment :

- i. avec la faiblesse des revenus du coton (baisse tendancielle des cours), et le déficit important de la CMDT et des retards dans la restructuration dans la filière
- ii. la chute continue de la production d'or en 2003, 2004, avec comme conséquence des pertes de recettes fiscales
- iii. la hausse continue du cours du baril du pétrole et l'impossibilité pour l'Etat de maintenir une péréquation des prix et sa subvention, fragilisant l'ensemble de l'économie malienne. singulièrement dans le fonctionnement normal d'un service public déjà affaibli.

Le Contexte sous-régional, singulièrement au sein de l'UEMOA, reste marqué par des conflits dont la gravité menace lourdement non seulement les performances économiques de l'Union, mais aussi la stabilité des institutions. L'aggravation des conflits et leur persistance perturbent durablement les gains politiques et économiques jusqu'ici accumulés, retardant ainsi la croissance d'ensemble. Les échanges économiques mutuellement profitables sont durablement ralentis.

Au plan national, d'autres déficits sont causés par l'invasion acridienne, la sécheresse, et les ravages des divers prédateurs (oiseaux granivores, chenilles, etc). Ils sont plus importants dans les zones au Nord du 14^{ème} parallèle, mais parmi celles-ci, certaines zones sont plus vulnérables que d'autres. C'est – à- dire qu'elles subissent différemment les conséquences de la sécheresse, de l'invasion acridienne avec plus ou moins d'acuité et avec plus ou moins de populations démunies vivant dans une précarité persistante, voire permanente.

En effet la longue observation des phénomènes de dégradation caractérisés par le SAP qui frappent ces zones et créent une situation d'insécurité alimentaire, pouvant aller jusqu'à la famine, permet d'identifier des communes vulnérables, considérées comme structurellement déficitaires. Ces communes déficitaires se retrouvent dans plusieurs régions administratives, Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. Leur liste a été établie selon la méthodologie "**Fréquence de Risque Alimentaire**", annexée au présent document.

Ainsi ce sont 160 des 703 communes qui sont structurellement déficitaires, c'est-à-dire en crise au moins une année sur deux, ou une année sur trois. Ces communes ont reçu l'essentiel des distributions gratuites (35821 tonnes) au cours des dernières années de 2002 à 2004. Les chefs lieux de cercle qui les abritent ont bénéficié des ventes d'intervention de l'OPAM à hauteur de 19.727 tonnes de céréales sur la période 95-2004. Ce sont 20% des communes du Mali qui sont structurellement déficitaires et abritent une population estimée à 1.800.000 habitants dans l'insécurité alimentaire

Cependant, et eu égard au développement de la pauvreté qui touche 67% de la population dont 73% en milieu rural et au moins 23% en milieu urbain, l'insécurité alimentaire urbaine sera également prise en compte. Les groupes vulnérables comprennent outre les femmes chefs de ménages, les enfants des quartiers défavorisés en cours de scolarisation. L'alimentation scolaire urbaine sera une des priorités.

Par ailleurs l'ampleur des fluctuations agro – climatiques, les dégâts de l'invasion acridienne et d'autres prédateurs, touche tous les systèmes de production du Mali. La production végétale céréalière et cotonnière, celles animale et halieutiques ont rencontré des difficultés en 2004-2005. Les situations ci-après illustrent leur importance :

- i. dans la région de Ségou où l'Office Riz Ségou n'a récolté que sur 53% des superficies avec des pertes totales dans certaines localités comme Baraoueli et Farako,
- ii. dans la région de Mopti, à l'Office Riz Mopti, les récoltes ont été perdues sur 74% des superficies mises en culture de riz, et 82% à Sofara. Les cercles de Bankass, Djenné et Mopti ont perdu respectivement 82%, 42% et 35%.

- iii. Par ailleurs les effets combinés de l'invasion acridienne et de la sécheresse ont causé des pertes importantes de biomasse, touchant 78% du cheptel. En conséquence les ménages sont fragilisés. D'où différentes stratégies de survie et d'adaptation, comme le départ précipité des animaux en transhumance, l'exode des bras valides, la vente à bas prix des animaux
- iv. Dans les centres urbains de Bamako, Kayes, Yélimané, Diéma, Nioro, Nara, Youwarou, Ténenkou, Douentza, Gourma Rharous, Niafunké, Goundam et Diré, les prix des céréales de base et d'autres biens alimentaires sont à la hausse.

Il en résulte, non seulement des mouvements incontrôlés des populations mais aussi des conflits dans l'occupation de l'espace, des pertes importantes de revenus. Toute situation qui aggrave la tendance à la précarisation de plusieurs milliers de citoyens vivant dans la bande sahélienne. D'où la nécessité pour l'Etat d'apporter des réponses adéquates, créant les conditions favorables à la construction d'une sécurité alimentaire structurelle.

Les interventions de l'Etat, les premières datent de la grande sécheresse des années 70. Elles se poursuivent depuis, tout en s'améliorant, dans le cadre des réformes institutionnelles, économiques et financières, dont les plus remarquables demeurent le PRMC et la Décentralisation. Ces interventions se fixent aussi bien des objectifs nationaux que sous-régionaux (CILSS, UEMOA, CEDEAO). En effet depuis 1975, avec la création du CILSS, l'Etat s'est attaché avec ses partenaires à satisfaire les besoins nationaux, tout en participant à l'approfondissement de l'intégration Ouest – Africaine. La longue collaboration communautaire et internationale a facilité aussi bien l'amélioration continue des démarches méthodologiques que celle de la mobilisation d'importantes ressources matérielles, financières et humaines pour juguler progressivement l'insécurité alimentaire dans des proportions notables.

Comme ailleurs dans le monde entier, la construction de la sécurité alimentaire, durable, demeure une longue quête. C'est pourquoi, l'Etat Malien a placé sa démarche et ses actions dans les principes et appels internationaux et régionaux, telle la **DECLARATION DE ROME (1996) fruit du Sommet Mondial de l'Alimentation, la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS en novembre 2000 à Bamako** Toutes Ces déclarations suivies d'effets, ont permis une rénovation du cadre stratégique, aussi bien que la création des conditions favorables à la capitalisation des réformes structurelles, institutionnelles, administratives, économiques et financières des vingt cinq (25) dernières années. Réformes qui, à l'instar de celle du PRMC (adossée aux efforts multiples qui ont révolutionné le monde agricole au Mali) ont contribué à réduire d'année en année, l'insécurité alimentaire dans le pays

Le Gouvernement s'inscrit dans cette continuité pour faire de la construction de la sécurité alimentaire structurelle une priorité et cela dès la prise de fonction en 2002, du Président de la République.

La réalisation de ce programme prioritaire tendant à assurer à tous la sécurité alimentaire a nécessité l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, et la création d'institutions pour son exécution. Ce fut d'abord la création du Ministère

Délégué à la Sécurité Alimentaire en 2002, et ensuite, à partir de mai 2004, celle du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) au niveau de la Présidence de la République.

En conformité avec les démarches ci-dessus évoquées, et pour conforter leur cohérence le CSA se doit de se doter d'un plan d'action, qui sera le Plan National de Réponse, cadre d'orientation, d'exécution et de suivi de sa mission.

Le plan national de réponse (PNR) est élément d'une triptyque qui comprend trois éléments liés dialectiquement les uns aux autres. Ces liens nécessitent une clarification.

En effet, toute construction humaine temporaire ou durable, exige un effort de définition d'une ligne stratégique claire comme première priorité. C'est seulement après que l'on élabore, selon le contenu de cette ligne stratégique, un plan d'orientation, lequel est suivi d'un programme d'opérationnalisation. C'est ainsi que se conçoit l'articulation de la STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE (SNSA) avec LE PLAN NATIONAL DE REPONSE dont l'opérationnalisation est traduite entre autres par le PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (PNSA).

Le Plan National de Réponse, comme tout plan d'orientation, obéit à un cadre stratégique qui aura bénéficié d'une part, des démarches méthodologiques, tant au niveau national que régional (CILSS) en particulier, et d'autre part de la capitalisation des résultats des réformes administratives, institutionnelles, économiques et financières entreprises au cours des 25 dernières années.

Cette capitalisation s'attachera à amplifier les résultats du PRMC, les performances du PSSA (Programme Spécial de Sécurité Alimentaire), et celles de tous les programmes, projets et actions qui ont permis à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche de réaliser d'importants progrès. L'approfondissement des performances particulières du PRMC et du PSSA s'impose du fait de la qualité de leur adéquation comme réponse à l'insécurité alimentaire. Le PSSA avec ses acquis dans la petite irrigation, la diversification des filières à moindres coûts, avec la forte participation des populations, permet d'augmenter les volumes des disponibilités alimentaires tout en respectant les conditions sociales et celles du marché. Ainsi, il converge avec les efforts de rationalisation du PRMC dans l'optique de l'élargissement de l'accessibilité des marchés à tous.

S'inscrivant dans la continuité de tous ces efforts entrepris par l'Etat, le PNR constitue la deuxième étape de la démarche d'opérationnalisation de la construction de la sécurité alimentaire, conjoncturelle et structurelle.

En effet l'élaboration de la stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) a été la première étape, fruit d'une longue coopération entre les différents acteurs de la sécurité alimentaire, l'Etat et les partenaires techniques et financiers, tant au niveau national que sous régional, notamment du SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION, du PROCESSUS SAHEL 21 (actions initiées par le CILSS et le CLUB DU SAHEL). Toutes ces contributions ont mis un accent particulier sur la dialectique conjoncturelle/dialectique qui marque profondément tous les systèmes de production quels qu'ils soient (agrosylvopastoraux, industriels, financiers, etc.) tels que enseignés comme leçons des cycles économiques avec leurs systèmes et méthodes de régulation. Ces rappels de cycles

économiques et de méthodes et mécanisme de régulation justifient la présentation du PNR avec la prise en compte des aspects structurels et conjoncturels.

Le PNR a retenu cette distinction structurelle/conjoncturelle car quelles que soient les performances des réformes entreprises et celles des systèmes de production développés, des aléas de toute nature (climatiques, guerres, crises financières, fluctuation des cours mondiaux des matières premières, etc.) peuvent surgir n'importe quand, créant des distorsions d'amplitude variable avec des déficits plus ou moins importants mais suffisamment appréciables pour provoquer une crise d'ampleur locale ou régionale, chacune avec une résonance nationale.

La gestion de ces crises et déficits de manière durable et irréversible, et en particulier, la construction d'une sécurité alimentaire durable, suppose la conception et l'adoption d'un programme d'envergure nationale qui opérationnalise les orientations contenues dans le PNR. **Ainsi, ce programme opérationnel, prendra le nom de PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE dont l'exécution s'attachera à la réalisation des aspects structurels et conjoncturels du PNR et dont le PNSA est le troisième volet de la triptyque.**

II. LE CADRE STRATEGIQUE D'INTERVENTION DU CSA

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire demeure conforme aux options définies et adoptées dans les déclarations de Rome (1996) et Bamako (2000). Elle se conçoit comme une démarche qui s'inscrit dans une perspective de lutte contre la pauvreté au SAHEL, de manière **“à assurer les conditions d'une sécurité alimentaire durable, structurelle et régionalement intégrée et à renforcer la prévention des crises alimentaires”**.

C'est l'un des résultats du processus de Sahel 21 qui, en 1997, avait revisité l'ensemble des politiques et stratégies nationales de développement, de coopération et d'intégration régionale avec des objectifs visés qui étaient et demeurent de promouvoir :

- une agriculture productive et durable
- des marchés nationaux et régionaux fluides et intégrés
- un accès durable à l'alimentation des groupes et zones vulnérables
- une amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises, en cohérence avec la construction d'une sécurité alimentaire durable
- Une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Le Mali adoptera donc la définition ci-après :

La stratégie de sécurité alimentaire et de nutrition au Mali vise à satisfaire les besoins essentiels de la population. Elle se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché des aliments de base (céréales, sucre, huiles, fruits et légumes, etc.) et le développement de la transformation des produits locaux. Elle est, en conséquence, largement tributaire de l'interaction entre le secteur du développement rural et les autres secteurs notamment la santé, l'éducation, l'industrie, le commerce et le transport. Elle prend ainsi en compte les quatre dimensions de la sécurité alimentaire qui sont :

- la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ;

- **l'accessibilité de ces aliments pour les populations, y compris pour les plus vulnérables ;**
- **la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps ;**
- **l'utilisation optimale des aliments par les individus.**

Cette stratégie nationale de sécurité alimentaire repose sur dix principes directeurs qui sont :

1 la différenciation

Cela veut dire que l'insécurité alimentaire se retrouve sous des formes et expressions diverses, en milieu urbain, rural, en zones arides, semi-arides et humides, au sein d'une même communauté. Toutes situations qui méritent des réflexions réponses particulières

2 La complémentarité et la subsidiarité

C'est la traduction de la prise en compte effective de la décentralisation, et singulièrement celle de la responsabilisation de chacun des acteurs que sont les conseils communaux, locaux et/ou des assemblées régionales dans les actes qui concernent la construction de la sécurité alimentaire

3 la bonne gouvernance

Elle signifie une gestion transparente et efficace des affaires publiques au sein de chaque collectivité publique décentralisée, dans le respect des mandats de chacune des autorités

4. La participation

Elle consiste à reconnaître à tous les acteurs publics, privés, et singulièrement aux populations et/ou à leurs représentants, un pouvoir d'initiative et de décision à toutes les étapes d'un programme, d'un projet, de la conception à la mise en œuvre et au suivi évaluation

5. Le partenariat

C'est l'acte responsable, basé sur la négociation et le compromis, qui guide une ou plusieurs interventions par des acteurs publics, privés et internationaux, tel qu'illustré par le modèle du PRMC ou celui de l'ANICT

6. L'équité

Vu la disparité entre les régions, l'enclavement, les difficultés d'écoulement des produits commercialisables, les populations aisées et celles démunies, les hommes, les femmes, les vieux et les jeunes, toutes ces catégories physiques, humaines, etc, requièrent l'observation de l'équité à tous les niveaux de prise de décisions, pour réduire les inégalités.

7. Le partage de responsabilité

Les réformes institutionnelles, économiques et financières, conduites depuis plus de vingt ans, ont abouti à l'acceptation d'un partage des responsabilités entre l'Etat, la société civile et le secteur privé, et principalement les agro pasteurs, les pêcheurs, les entrepreneurs modernes de la filière céréalière et du sous- secteur des produits alimentaires. etc. Il faudra en conséquence, pour que chaque groupe joue pleinement son rôle, que leurs capacités respectives soient renforcées. C'est seulement à cette condition que les responsabilités pourront être partagées.

8. La transparence et la bonne gestion des affaires publiques

Il s'agit de l'emploi transparent et efficace des ressources publiques, budgétaires ou provenant des subventions et/ou prêts d'organismes de coopération internationale. D'où la nécessité de disposer de capacités à tous les niveaux, du communal au niveau national pour une gestion optimale.

9. La cohérence avec la SNLP et le CSLP

Les enjeux de la sécurité alimentaire, impliquent une cohérence avec la SNLP et aussi le CSLP ; du fait même que ce dernier constitue le seul cadre de référence, d'intervention aussi bien de l'Etat que de tous les partenaires techniques et financiers

10. La coordination du gouvernement

Les acquis du PRMC et surtout l'acceptation du CSLP comme cadre unique d'intervention avec l'institutionnalisation progressive du mécanisme de l'aide budgétaire, confirment et imposent également la coordination du gouvernement dans tous les domaines de l'aide publique **et de l'alimentaire en particulier.**

Mais la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA), n'est pas seulement cohérente avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP) et le CSLP, ce dernier demeurant l'unique cadre de référence. Dans le domaine spécifique de la sécurité alimentaire, le cadre stratégique de la SNSA fait des propositions en matière **d'orientation et de coordination des interventions pour tous ceux qui sont impliqués dans la recherche de la sécurité Alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Mali : l'Etat, la Société Civile et les Partenaires Extérieurs. Il est donc complémentaire aux stratégies sectorielles et transversales qu'il se garde de remplacer, cherchant au contraire à assurer leur convergence, eu égard aux grands enjeux actuels et à plus long terme de la sécurité alimentaire au Mali. Il devrait concilier trois exigences essentielles :**

- **permettre une large et effective participation de tous les acteurs à son processus d'élaboration ;**
- **présenter une qualité technique et une pertinence d'analyse en tant que cadre unique de référence à moyen terme prenant en charge les préoccupations essentielles liées à la Sécurité Alimentaire dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté ; et**
- **servir de document de négociation avec les Partenaires Techniques et Financiers du Mali.**

La SNSA a fixé deux (2) objectifs généraux pour construire et garantir la Sécurité Alimentaire Nationale et sous-régionale. Ce sont :

Objectif Général N°1 : « assurer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, durable et intégrée »

Objectif Général N°2 : « améliorer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles »

Le cadre stratégique met en évidence des critères opérationnels qui assurent le respect des principes directeurs édictés par ailleurs ; il s'agit, entre autres de :

1. la complémentarité entre les acteurs
2. le respect des mandats sectoriels
3. la recherche de la convergence
4. la concertation public- privé, société civile
5. le partenariat avec la coopération internationale
6. la gestion de la transversalité

III LE CADRE INSTITUTIONNEL

L'adoption de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire a conduit à celle d'un cadre institutionnel que les décrets n°03 176/PRM du 25 avril 2003, n°04 150/PRM du 18 mai 2004, n°04 385/PRM du 16 septembre 2004, fixent respectivement :

1. le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire au Mali
2. la création et les missions du Commissariat à la Sécurité Alimentaire
3. l'organisation et les modalités de fonctionnement du Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Le cadre institutionnel de gestion de la SA au Mali comprend :

- Le Conseil National de la Sécurité Alimentaire
- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire
- Le Comité Technique de Coordination des politiques de sécurité alimentaire
- Le Comité Régional de SA (région)
- Le Comité Local de SA (cercle)
- Le Comité Communal de SA (commune)

Les missions assignées à chacune des structures sont clairement définies, comme suit :

- **Le Conseil National de Sécurité Alimentaire** a en charge de :

- fixer les orientations en matière de sécurité alimentaire
- assurer la coordination des politiques sectorielles de sécurité alimentaire
- évaluer régulièrement la situation alimentaire et nutritionnelle des populations
- établir une concertation permanente entre l'Etat, la société civile et les partenaires au développement en matière de sécurité alimentaire
- renforcer la coopération sous-régionale, notamment au sein du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO, en matière de sécurité alimentaire
- veiller à la mise en œuvre et au suivi des décisions prises (cf article 2 du décret n°03 176/PRM)

- **Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire**

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire

A ce titre, il :

- Propose les stratégies, prépare et met en œuvre, en rapport avec les départements ministériels concernés, les mesures visant à assurer une pleine couverture des besoins alimentaires du pays ;
- Veille à la constitution, à la reconstitution et à la bonne gestion du stock national de sécurité et des banques de céréales ;
- Procède à l'analyse des perspectives alimentaires résultant de la campagne agricole et à l'identification des zones sinistrées ou déficitaires ;
- Planifie, coordonne et contrôle les opérations de distribution de vivres dans les zones sinistrées
- Elabore et met en œuvre, en rapport avec les structures publiques et privées concernées, les mesures d'organisation des marchés céréaliers et de modernisation des circuits de distribution des denrées alimentaires
- Veille à l'information des consommateurs notamment sur les prix et sur la qualité sanitaire et nutritionnelle des denrées alimentaires

- **Le Comité Technique de Coordination des politiques de sécurité alimentaire**

Il a en charge de :

- coordonner l'ensemble des activités de sécurité alimentaire
- faciliter les concertations entre les différentes parties au travers notamment des outils assurant le financement du système de sécurité alimentaire ;
- promouvoir les synergies entre les différents acteurs et les composantes qui assurent la mise en œuvre des décisions prises ;
- engager les actions pour prévenir, résoudre les crises alimentaires conjoncturelles et déclencher, le cas échéant, le plan d'intervention d'urgence ;
- coordonner la collecte et le traitement de l'information sur la sécurité alimentaire

- veiller à la publication et à la diffusion des documents
- créer et faire fonctionner un mécanisme efficace de suivi évaluation de la sécurité alimentaire.
- Dans sa composition ,le CTCPSA assure une place de choix aux agences de coopération internationale ;en particulier il élargit le comité des bailleurs de fonds du PRMC dans un souci de cohérence , de recherche ,de transparence et d'efficacité.

- **Les comités communaux, locaux, et régionaux de sécurité alimentaire**

Ils ont en charge de :

- suivre et coordonner les situations et les actions alimentaires aux niveaux communal, local et régional
- de proposer des actions et orienter les décisions dans le cadre de la sécurité alimentaire

Aux termes de ces différents décrets les acteurs impliqués, avec une définition de leurs missions, sont :

- l'Etat, à travers le Président de la République qui assurera la Présidence du Conseil National de Sécurité Alimentaire, les ministères concernés par la sécurité alimentaire, l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique, Social et Culturel, le Haut Conseil des Collectivités Territoriales et les chambres consulaires* ;
- la société civile à travers les organisations professionnelles agricoles, les opérateurs privés, les organisations non gouvernementales ;
- les partenaires au développement.
- Le comité technique de coordination des politiques présidé par le commissaire à la sécurité alimentaire coordonne l'ensemble des activités et facilite les concertations entre les différents acteurs au niveau national
- Le commissariat à la sécurité alimentaire met en œuvre les décisions et recommandations du conseil national de sécurité alimentaire en assurant, d'une part, la définition des lignes stratégiques d'intervention pour une pleine couverture des besoins alimentaires du pays et, d'autre part, en planifiant, coordonnant et contrôlant l'ensemble des opérations tendant à la satisfaction de ces besoins
- Aux niveaux régional, local (cercle) et communal, interviennent les différents comités de sécurité alimentaire sous les présidences effectives des gouverneurs, préfets et sous préfets avec la participation des élus, des associations féminines et des représentants de la société civile. Ces comités de sécurité alimentaire délibèrent sur les situations alimentaires communales, locales tous les mois et régionales tous les trois mois.

Tous les acteurs privés, y compris les ONG, sont représentés à ces différents niveaux de structuration du pays.

*Le décret instituant le Conseil National de la Sécurité Alimentaire le faisait présider par le Premier Ministre
La relecture en cours le met sous la présidence du Chef de l'Etat

IV. PLAN NATIONAL DE REPONSE

4.1. Raison d'être du Plan National de Réponse

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) s'est fixée deux objectifs généraux :

1. Assurer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, durable et intégrée
2. Améliorer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles.

Ces deux (2) objectifs généraux comprennent respectivement les sous objectifs ci-après :

i. Par la construction d'une sécurité alimentaire structurelle durable et intégrée, il assure les objectifs spécifiques suivants :

- la promotion d'une agriculture diversifiée et durable
- le développement, la fluidification et l'intégration du marché agricole et agro-alimentaire
- l'amélioration des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base
- le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire

ii. Par l'objectif général d'amélioration de la prévention et de la gestion des crises alimentaires conjoncturelles, il vise à améliorer :

- a) la connaissance des conditions de vie et de vulnérabilité alimentaire des populations pauvres
- b) les dispositifs de prévention et des réponses aux crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle.

Pour sa mise en œuvre, le Conseil National de Sécurité Alimentaire instruit au CSA des décisions relatives à la réalisation de ces deux (2) objectifs qui ont deux horizons différents, l'un, de moyen et long, termes, et l'autre de court terme, voire conjoncturel. L'impératif de cohérence impose un plan qui assure l'opérationnalisation de toutes ces décisions qui exigent la réalisation de chacun des six (6) objectifs spécifiques.

Par ailleurs le Plan National de Réponse, (PNR) conformément aux exigences du Cadre Stratégique, prend en charge le suivi et l'appréciation des effets et impacts de tous les programmes mis en œuvre en vue de l'amélioration des conditions d'existence des populations, notamment dans l'accessibilité sous toutes les formes (gratuité, nourriture contre travail, disponibilités de revenus conséquents) aux aliments en quantité et en qualité. Le PNR doit satisfaire aux exigences de conciliation des missions d'horizons différents, notamment celles des programmes et projets des ministères en synergie avec celles du CSA.

Dans le cadre de la gestion des conséquences de l'invasion acridienne et de la sécheresse, le CSA a défini un plan d'opération 2005 répondant aux urgences conformément aux deux (2) objectifs généraux, et un plan d'opération pluriannuel glissant.

La distinction entre les deux (2) plans s'expliquent par le fait, d'une part, que les effets et impacts du plan 2005 seront capitalisables sur le moyen terme, tout en ayant satisfait aux besoins immédiats des populations bénéficiaires, et, d'autre part, que le caractère glissant du plan à moyen terme permettra de prendre en compte les décisions du Comité National de Sécurité Alimentaire dans le respect des objectifs et des dix (10) principes directeurs de la SNSA, notamment celui de la cohérence. Il s'agira de créer, de suivre et d'améliorer un processus cumulatif pour une sécurité alimentaire durable, diversifiée et intégrée

4.2. Les objectifs globaux du PNR

Ils consistent

- i. à répondre en temps réel à l'ensemble des besoins alimentaires des populations touchées par les catastrophes naturelles ou les effets des conflits
- ii. de créer les conditions de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en intégrant les directives nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments et l'amélioration des revenus par la reconstruction d'actifs productifs durables
- iii. de veiller à la rationalisation des impacts des divers programmes contribuant à l'édification de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'une sécurité sanitaire des aliments .

4.3. Les objectifs spécifiques sont :

1. de parachever l'installation du cadre institutionnel de la sécurité alimentaire à tous les niveaux ;
2. de procéder à la mise en œuvre des conclusions et recommandations de l'audit organisationnel du PRMC ;
3. de renforcer le système d'observation , d'information et de formation (SAP-OMA-APROFA, AGENCE de SECURITE SANITAIRE des ALIMENTS ,direction Nationale de la Santé ,Ministère de la Communication et des nouvelles technologies) par l'amélioration de ses capacités d'intervention et par la mise à disposition des ressources humaines compétentes et des équipements performants (NTIC- matériels roulants, etc.) ;
4. de disposer en temps réel des éléments de réaction à une situation exceptionnelle (inondation, sécheresse, invasion acridienne, etc.) ;
5. de procéder au renforcement du système de veille, permettant ainsi au COMMISSARIAT de prendre toutes les dispositions à l'accomplissement de sa mission notamment la gestion effective du système d'information (SAP...) et de décisions (bilans intermédiaires de campagne,décision d'alerte et de mobilisation des mécanismes d'intervention etc.) ;
6. d'élaborer 160 plans communaux de sécurité alimentaire dans les communes structurellement déficitaires identifiées selon les critères du système expert du SAP ;
7. d'élaborer et mettre en œuvre un programme susceptible d'augmenter quantitativement et qualitativement la production agricole et de la création de biens et services de façon durable ;

8. d'améliorer les revenus et les conditions de vie des populations, en général, des ruraux et des plus vulnérables, en particulier ;
9. d'œuvrer à l'intégration des bonnes pratiques de production, de fabrication et de celles d'hygiène dans les filières agricoles et agro-alimentaires.

4.4 Les volets

Pour une exécution efficace du PNR, et compte tenu des deux horizons signalés plus haut il faut placer le plan d'opérations 2005 dans le volet conjoncturel et les actions de reconstruction de la sécurité structurelle dans le volet moyen terme structurel, tout en gardant à l'esprit la cohérence qu'impose toute planification glissante

1. Le volet conjoncturel se consacre à l'exécution des actions répondant aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations touchées par des catastrophes naturelles, tout en créant les conditions favorables à la reconstruction de leurs bases productives.
2. Le volet structurel vise à veiller, à court et moyen termes à la réalisation de la sécurité alimentaire structurelle par les actions d'augmentation de la production, d'amélioration de la commercialisation, de transformation et d'utilisation des produits agricoles, animaux et halieutiques de qualité

4.4.1. Le volet conjoncturel,

Il comprend :

- l'achèvement de l'installation du dispositif institutionnel
- la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel du PRMC
- les actions de réduction des difficultés alimentaires aiguës et d'accès aux céréales par un approvisionnement des marchés urbains.
- Le renforcement du système de veille pour une formation et coordination des décisions et des actions dans la prévention et dans la construction de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- les actions de reconstruction des actifs productifs en vue de créer les conditions de réussite de la campagne agricole 2005/2006 centrées sur les aménagements hydro-agricoles et la sécurisation de l'élevage et de la pêche.

4.4.1.1 Les résultats attendus de l'exécution du volet conjoncturel

A. L'installation au niveau régional, local et communal des structures de sécurité alimentaire

Il s'agira d'installer :

A1 les comités régionaux, locaux et communaux de Sécurité alimentaires dans toutes les régions et dans le district de Bamako

A2. les délégations du CSA au niveau régional et local

B. La mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel du PRMC

Elle consiste à conduire les activités suivantes

1. Lancer la réflexion visant à élaborer un bilan alimentaire
2. Prendre des mesures pour organiser la suppression de la Cellule de Veille Logistique à l'OPAM.
3. Acquérir et rendre opérationnel un logiciel performant de gestion des stocks répondant aux besoins de l'OPAM :
4. Capitaliser les données cumulées par le SAP sur les zones vulnérables afin de permettre la mise en œuvre d'une politique concertée de sécurité alimentaire conjoncturelle et structurelle dans ces zones sur la base d'une cartographie de la vulnérabilité ;
5. Prendre les dispositions au niveau du SAP et du CTC PSA pour réaffirmer le caractère technique des informations fournies par le SAP et la séparation des sphères techniques et politiques en matière de sécurité alimentaire
6. Prendre les dispositions au niveau de la structure de tutelle pour réaffirmer le caractère technique des informations fournies par le SAP.
7. Améliorer la fiabilité des données SAP et OMA à travers l'institution d'une évaluation régulière des méthodologies utilisées par un collège de statisticiens, sous la coordination de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique ;
8. Prendre les dispositions au niveau du SAP et de l'OMA pour se conformer à la réglementation nationale en matière de visa et de serment pour les structures qui mènent des enquêtes officielles :
9. Revoir les missions de la CADB en vue de son désengagement des actions de distribution des céréales ;
10. Etudier la faisabilité d'une réduction progressive du niveau du stock national de sécurité ;
11. Etudier la faisabilité d'une fusion des deux organes d'information SAP et OMA :

C. Les actions de réduction des difficultés alimentaires aiguës et d'accès aux céréales par un approvisionnement des marchés urbains.

Ainsi en 2005 il s'agira de :

1. de procéder à des distributions alimentaires gratuites dans les communes en difficulté alimentaire ,précisément dans 101 communes de Tombouctou, Gao, Kidal, Mopti, Ségou, Koulikoro et Kayes, dans le but de maintenir et favoriser la reprise des activités de production par les populations, entre avril et juin 2005.
2. d'assurer l'approvisionnement des centres urbains et semi urbains de Bamako, Kayes, Nioro, Diéma, Yélimané, Nara, Mopti, Tenenkou, Douentza, Niafunké, Youwarou, Diré, Goundam et autres localités qui seraient retenues selon les memes critères établis au niveau du C TC PSA, par des ventes d'intervention de l'OPAM

D. Les actions de reconstruction des actifs productifs en vue de créer les conditions de réussite de la campagne agricole . Ces actions sont centrées sur les aménagements hydro- agricoles et la sécurisation de l'élevage et de la pêche.

Des projets détaillés figurant en annexe sont proposés au titre de la campagne 2005 à savoir

1. Dans les zones de Mopti, Tombouctou et Gao, il sera réalisé 25 périmètres irrigués villageois entre mars et décembre 2005.
2. Dans les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, il sera entrepris des travaux d'intérêt commun dans les zones les plus vulnérables en contre partie des vivres contre travail pour stabiliser et remettre à la production des populations sinistrées (mars-décembre 2005).
3. La fourniture de matériels de pêche et autres intrants aux pêcheurs.
4. la fourniture de l' aliment bétail au prix carreau usine.

4.4.2. Le volet Structurel

Bien ancré dans le conjoncturel notamment dans le plan d'opération 2005 dont il capitalise les résultats, le volet structurel s'attache à créer et à maintenir une dynamique de construction de la sécurité alimentaire durable .

Il s'agira de conduire les activités suivantes:

1. Parachever l'élaboration et l'adoption des 160 plans communaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle en rapport avec les acquis du PRECAGED et du projet de mise en œuvre de SNSA – Projet Mobilisation des Initiatives en matière de Sécurité Alimentaire au Mali financé par l'USAID,
2. Conduire prioritairement les actions de réhabilitation dans les 160 communes vulnérables ,et en milieu urbain et péri-urbain celles pour la réduction drastique de la pauvreté urbaine par :
 - L'amélioration des ressources naturelles de base axées sur :a //les aménagements de proximité et l'hydraulique pastorale ; b // les actions de gestion de fertilité des sols
 - l'intensification des cultures avec l'amélioration des itinéraires techniques intensifs ;la fourniture de semences sélectionnées ,d' outils performants pour l'ensemble des cultures pluviales céréales , racines et tubercules et les cultures maraîchères pour toutes les zones et populations vulnérables.
 - La diversification des systèmes de production avec :

la promotion de l'aviculture

la promotion de l'élevage des petits ruminants et de la production de lait

la promotion de la pisciculture et de l'aquaculture

- 2.1. l'appui à l'organisation des filières de l'agriculture,de l'élevage et de la pêche. (stockage optimal, transformation modernisée, renforcement de la commercialisation).
- 2.2. l'exploitation optimale et durable des ressources naturelles agroforestières et foreries communautaires indispensables à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle structurelle. (exploitation apicole ,bois fruits,fourrage etc..)
- 2.3. le développement de la santé et de la nutrition

3. Elaboration d'un système de suivi des **impacts** des programmes, des projets et actions pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle structurelle ..Ce système de suivi est d'autant plus nécessaire qu'il est complexe ..En effet le COMMISSARIAT doit disposer d' un tableau de bord opérationnel pour lequel d'autres structures doivent fournir les informations selon des indicateurs pré-établis et cela selon les directives de la SNSA..Un appui spécifique sera recherché pour la mise au point de ce système de suivi
4. l'amélioration du système de veille,d'alerte et de réponses aux crises
5. . les mesures d'accompagnement du PNSA (finances rurales, recherche et vulgarisation ,,).
6. Les appuis à la mise en œuvre du PNSA et Arrangements institutionnels
7. L'évaluation à mi parcours de la SNSA en 2007

4.4.3 LA PERIODE COUVERTE PAR LE PNR

Le PLAN NATIONAL DE REPONSE est prévu pour une durée de cinq ans (5) allant de 2005 à 2010 .

4.4.4 LE PLAN DE COMMUNICATION

Le plan de communication du PNR comportera tous les aspects conjoncturels et structurels évoqués ci-dessus avec un accent particulier sur le bilan alimentaire qui sera élaboré et diffusé par le CSA avec l'appui de ses rattachés et de toute structure réputée compétente en matière de communication. Il sera fait appel aux structures ci-après :le SAP, l'OMA, l'APROFA, la DNSI, la DNCC, l'AGENCE de SECURITE SANITAIRE des ALIMENTS,la Direction Nationale de la Santé , les services des ministères de la communication et de la culture .

Ces services spécialisés traiteront les informations alimentaires, notamment la situation des tous les stocks de biens alimentaires produits localement ou importés, à partir des sources disponibles auprès des CELLULES STATISTIQUES ET DE PLANIFICATION des principaux ministères impliqués au niveau du CNSA et des COMITES DE SECURITE ALIMENTAIRE .

En particulier l'échantillon de l'OMA sera élargi et adapté pour prendre en compte les tubercules, les produits carnés et laitiers, de toute origine , tous les produits courants de consommation figurant dans le budget /consommation de ménages et déjà inventoriés dans l'ENQUETE MALIENNE SUR LA PAUVRETE (EMPI 2001) enfin tous les produits du bilan alimentaire.

La cellule de communication du CSA élaborera et diffusera des bulletins hebdomadaires mensuels et trimestriels en rapport avec les COMITES COMMUNAUX,,LOCAUX, ET REGIONAUX de SECURITE ALIMENTAIRE qui ont l' obligation de faire un bilan trimestriel de la sécurité alimentaire chacun en ce qui le concerne .

Le chronogramme cidessous est retenu pour la mise en œuvre du PNR

Rubriques	2005	2006	2007	2008	2009
1. Renforcement du système d'information SAP-OMA		x	x	x	
2. Elaboration de 160 plans communaux, SA		x	x		
3. Aménagements hydro agricoles par PRODEPAM, PNIR, CARNOR, PSSA, PAM Autres, etc.		x	x	x	x
4. Périmètres maraîchers PSSA Autres intervenants	x	x	x	x	x
5. Promotion aviculture PSSA Autres intervenants	x	x	x	x	x
6. Promotion petit élevage PSSA Autres intervenants		x	x	x	x
7. Banques de céréales		x	x	x	x
8. Etangs piscicoles			x	x	x
9. Elaboration d'un système de suivi des impacts des autres programmes de production		x	x		

V. LE FINANCEMENT DU PLAN NATIONAL DE REPOSE

V.1 Le financement du PNR sera assuré par les ressources financières ou physiques, céréales et autres biens alimentaires disponibles auprès des structures opérationnelles, comme le PRMC, l'ANICT, le budget national et les partenaires techniques financiers internationaux, y compris les ONG. Au moment de l'élaboration et de l'adoption du PNR, plusieurs partenaires ont déjà clôturé leurs budgets, singulièrement pour le volet conjoncturel. Mais le processus de formulation, d'adoption des divers plans des collectivités décentralisées pour les années 2006 à 2010 offrent des opportunités pour un financement optimal.

En effet presque tous les acteurs ont adopté la même démarche participative de planification, des mécanismes et des procédures de financement accompagnés de publicité pour une information au moins minimale des responsables communaux et locaux. Ces facilités ainsi créées favoriseront le bouclage des budgets à la condition que les élus communaux et locaux aient au préalable inscrit les actions spécifiques à la sécurité alimentaire dans leurs programmes de développement.

A cet effet plusieurs partenaires ont prévu selon les aires géographiques des budgets dédiés à la promotion des productions agro-sylvopastorales et à la sécurisation des revenus.

- En particulier, il sera négocié auprès de l'ANICT et du Fonds National de Solidarité, lesquels ont prévu dans leurs rubriques budgétaires le financement des projets de Sécurité Alimentaire des sortes de Droits de Tirages Spéciaux.
-
- Ainsi, pour la réalisation des volets sécuritaires des plans communaux, il sera fait appel à des différents droits de tirage. logés à l'ANICT et au Fonds National de Solidarité.
-
- : D'autres concours seront mobilisés auprès des agences et organismes de coopération qui interviennent dans plusieurs sous secteurs ;ils peuvent s'adapter aussi bien au volet conjoncturel qu' à celui structurel. IL s'agit en l' occurrence du PAM avec le FOOD FOR WORK ;de la FAO avec le PSSA ; les ONG internationales comme WORLD VISION, CARE, OXFAM, ACTION contre la FAIM, ACTION AGRO-ALLEMANDE, HELVETAS, la SNV etc.. les organismes de coopération décentralisée dans le cadre du jumelage /coopération

A. Le financement du volet conjoncturel

Ce sont d'abord toutes les facilités expérimentées et disponibles au niveau du PRMC qui seront mobilisées notamment avec les concours de l'ETATdes partenaires financiers et techniques pour

- :
 - les distributions gratuites
 - les ventes d'intervention, et les vivres contre travail ou formation
 - la mise en œuvre du fonds de sécurité alimentaire (F.SA, du SNS)

B. Le financement du volet structurel. (ou financement du PNSA)

Les ressources proviendront de plusieurs voies et sous diverses formes et modalités (tous les instruments physiques et financiers) existantes, singulièrement :

- i. les ressources provenant des mécanismes de FOOD FOR WORK – FOOD FOR TRAINING ou CASH FOR WORK disponibles auprès de plusieurs partenaires, notamment le PAM, l'USAID, la Banque Mondiale (futur Programme Africain de lutte contre les criquets) , PSSA (FAO), etc.
- ii. le financement national budgétaire sur ressources des fonds PPTE
- iii. la création de droits de tirages spéciaux auprès des fonds existants ANICT/FICT et Fonds National de Solidarité. Des dispositions réglementaires prennent en compte les aménagements hydro- agricoles, hydrauliques, les projets de sécurité alimentaire et de conservation de l'environnement
- iv. les ressources sous forme de prêts et de dons provenant des partenaires comme l' UNION EUROPEENNE ; la BANQUE MONDIALE (PNIR), l'ACDI/Canada, la COOPERATION FRANCAISE (AFD) , la COOPERATION ALLEMANDE (GTZ,KFW,DED,)la BAD (FAD), le FIDA, la COOPERATION JAPONNAISE, l'USAID ,les BANQUES et FONDS ARABES, LA BOAD, les AGENCES du SYSTEME des NATIONS UNIES etc

6.2. Les besoins de financement du Plan National de Réponse

Les volumes de financement estimés par volet sont :

Les besoins de financement du volet conjoncturel sont de 16,4 milliards de francs CFA.. Le tableau A de financement du volet conjoncturel renseigne sur la nature des projets les zones d'intervention, les coûts estimatifs ,les partenaires et la période de démarrage etc...(en annexe)

A. Le volet conjoncturel 2005 sera financé comme retracé dans le tableau ci-après

Titre des activités	Coût	Zone d'intervention	Financement		^Période de démarrage
			Partenaires	Etat (a chercher)	
Périmètres irrigués villageois	740.000.000	Mopti, Tombouctou, Gao	540.000.000 (GTZ) 200.000.000 (PRMC)	-	Juillet 2005
Distributions alimentaires gratuites	6.658.400.000	Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal	3.658.400.000 (PRMC)	3.000.000.000	MAI JUIN 2005
Banques de céréales	1.000.000.000	Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal	-	1.000.000.000	Juin-juillet 2005
Reconstitution du capital productif	2.223.615.000	Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal	1.773.771.250 (autres sources)	449.843.750	Juillet 2005
Assistance d'urgence au bétail	1.096.000.000	Toutes régions et le district de Bamako	156.000.000 (FAO)	940.000.000	Novembre 2005)
Extension ventes d'intervention de l'OPAM	199.297.309	Kayes, Koulikoro, Mopti, Tombouctou	-	199.297.309	JUIN 2005
Vente d'intervention de l'OPAM par offre public	483.000.000	District Bamako	District de Bamako	483.000.000	Juin-juillet 2005
Vivres contre travail	3.800.000.000	Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal	3.800.000.000 (PA%)	-	Juin-juillet 2005
Assistance d'urgence aux pêcheurs	200.000.000	Toutes régions, District Bamako		200.000.000	Juin-juillet2005
TOTAL	16.400.312.309	-	10.128.171.250	6.272.141.059	
Encouragement importation 60 000 tonnes de riz				Suspension toutes taxes d'importation	

Les besoins de financement du volet structurel estimés à 113,97 MILLIARDS de FRANCS CFA seront définitivement bouclés après la consultation entre tous les partenaires y compris les collectivités publiques décentralisées. Le tableau y afférent en annexe détaille la nature de toutes les activités .

B. Le financement du volet structurel

Actions	Coûts	Financements
1.Amélioration des ressources naturelles de base	34,4milliards de FCFA	- Etat- et PTF ONG,producteurs -
2. Intensification des cultures	6,25 milliards de FCFA	-ETAT et PTF ONG, ,producteurs
3DIVERSIFICATION des SYS,de PRODUCTION*	22,03 milliards de FCFA	ETAT et PTF,ONG, producteurs
4Commercialisation et Transformation des productions	15,9 milliards de FCFA	Etat/ONG, Collectivités décentralisées, autres partenaires
5. SANTE et NUTRITION	11,31 milliards de FCFA	Etat/ONG/ autres partenaires
6DISPOSTIF de VEILLE,d'alerte,et de réponse aux crises	13,25 milliards FCFA	Etat/ONG/ autres partenaires
7. Mesures d'accompagnement du PNSA	8,75 milliards FCFA	Etat/ONG/PSSA, autres partenaires
8.APPUI à la mise en œuvre du PNSA et Arrangements institutionnels	2,08 milliards FCFA	Etat/ONG/PSSA, autres partenaires
TOTAL	113,97 milliards FCFA	

VI. LES ACTEURS

Le dispositif institutionnel, défini par les décrets ci-après,

- n°03 -176/PRM- 25 avril 2003
- n°04 -150/PRM du 18 mai 2004
- n°04-385/PRM du 16 septembre 2004

A identifié tous les acteurs , ce sont, notamment :

i. Les acteurs publics

- Les Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage et Pêche ; l'Environnement ; le MATCL, les Finances, le Commerce et Industrie , le Ministère de la SANTE, le Ministère de la PROMOTION de la FEMME de l' Enfant et de la Famille et tout autre organisme figurant au décret de création du CNSA et les services techniques rattachés
- Le CSA
- Les Comités communaux, locaux, régionaux de S.A

ii. La société civile

- les producteurs et leurs organisations
 - Les ONG nationales
 - La coordination des ONG et associations féminines ;
 - Les ONG internationales
 - Les représentants, des chambres consulaires siégeant dans les comités, locaux, communaux, régionaux, etc.
- v. **Les partenaires techniques, financiers de la coopération internationale** à travers leurs représentants qui siégeront au niveau local, régional et national (CNSA) et au COMITE TECHNIQUE de COORDINATION des politiques de sécurité alimentaire (CTC P SA)

VII LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU PNR.

Le dispositif institutionnel évoqué par ailleurs a défini la nature et la hiérarchie des relations entre les acteurs. Les espaces, les mécanismes et les modalités de formation et prise de décisions sont également précisés.

VIII LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PLAN NATIONAL DE REPONSE

A. Le suivi

A partir des indicateurs élaborés et validés par le système d'information du Commissariat à la Sécurité Alimentaire et comprenant le SAP, l'OMA, l'APROFA et approuvés par le Conseil National de Sécurité Alimentaire, chaque comité de sécurité alimentaire à son niveau assurera le suivi. Les Délégations Locales et Régionales du Commissariat à la Sécurité Alimentaire superviseront les différents cahiers de charge et l'activité des comités . .

Les différents comités sont astreints à la tenue de rencontres trimestrielles : le suivi suivra le même rythme .

Les collectes et les traitements des données **seront trimestriels** selon un format à élaborer par le système d'information (SAP-OMA-APROFA , DNSI CPS des ministères AGENCE de SECURITE SANITAIRE des ALIMENTS ,DN Santé).

Au niveau national, le Commissariat organisera des rencontres trimestrielles de suivi avec l'ensemble des membres du COMITE TECHNIQUE de COORDINATION des POLITIQUES de SECURITE ALIMENTAIRE , les ONG et les représentants de la société civile, membres du Conseil National de sécurité alimentaire.

A cet effet pour assurer efficacement l'activité de suivi et dans le respect des mandats des acteurs il sera créé une cellule de suivi en relation avec la mise en œuvre des recommandations de l'AUDIT ORGANISATIONNEL du PRMC.

B. L'évaluation

A chaque niveau, communal, local, régional et national, il sera conduit une auto-évaluation semestrielle et annuelle. Les deux (2) rapports seront communiqués au niveau hiérarchique. Le rapport d'auto-évaluation nationale sera soumis annuellement au Président de la République après validation du Conseil National de Sécurité Alimentaire.

C. L'évaluation externe.

A la demande du Président de la République ou des partenaires, une ou plusieurs évaluations externes peut ou peuvent être conduite(s).

Annexes

- 1. Communes structurellement déficitaires**
- 2. liste des projets CSA**

Annexe 1
Communes structurellement déficitaires

SOMMAIRE

I. Le CONTEXTE

II. LE CADRE STRATEGIQUE D'INTERVENTION DU CSA

III. LE CADRE INSTITUTIONNEL DU CSA

IV. Le PLAN NATIONAL de REPONSE

4.1 la raison d'être du PLAN NATIONAL de REPONSE

4.2 les objectifs globaux du PNR

4.3 les objectifs spécifiques du PNR

4.4 les volets

441 le volet conjoncturel

442 le volet structurel

443 le plan de communication

V. LE FINANCEMENT DU PLAN NATIONAL DE REPONSE

5.1 les modalités de financement du PNR

5.2 les besoins de financement du PNR

VI. LES ACTEURS

VII. LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU PNR

VIII. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PLAN NATIONAL DE REPONSE

ANNEXES

Annexes 1

1.1 La Méthodologie : fréquence des risques alimentaires

1.2 La liste des communes

1.3 Les cartes

Annexe 2 : Le financement du volet conjoncturel

Annexe 3 : Le Financement du volet structurel

Annexe 4 : Les requêtes et Projets

